

Domaine de la Vicomté à Dinard – Quel avenir ?

Le domaine de la Vicomté est un centre de vacance de 4 ha situé à Dinard. Il appartient à la CAF d'Ille-et-Vilaine depuis 1949, qui a investi massivement dans les années 70-80 pour en faire un centre d'accueil à vocation sociale. Il a ensuite été exploité par une structure privée du tourisme social jusqu'en décembre 2018.

La branche « Famille » de la CAF après avoir préservé l'intégrité du site pendant 72 ans, a décidé de mettre en vente le bien à la fin de l'année 2018. Décision respectable quoiqu'il en soit, considérant que l'exploitation directe ou indirecte de ce type de structure n'était plus dans ses priorités d'action immédiates.

Plusieurs types d'offres ont été formulées : celles de promoteurs bien sûr pour bétonner encore davantage un site qui n'en a pas besoin. Mais aussi celle, d'un groupe d'entrepreneurs avec un projet particulièrement innovant sur le plan social et écologique, proposant de créer un centre de démonstration d'une économie au service de l'homme et de la vie, proposant des séjours aux familles, aux entreprises ou aux écoles pour les reconnecter aux réalités de la nature et donc de la vie.

Ce projet prévoyait de conserver l'intégralité des bâtiments, de les optimiser, et de construire en plus des logements qui auraient accueilli des personnes âgées ou handicapées, participant à la vie du site. Mais aussi des hébergements pour les saisonniers et jeunes actifs. Il envisageait la création de 30 emplois directs (le double avec les emplois induits) et conservait au cœur de Dinard un espace de reconnexion avec la terre, les autres et soi-même, pour une nouvelle approche du loisir et du tourisme.

Le domaine pourrait finalement être vendu à un promoteur immobilier qui rasera les anciens bâtiments (à l'exception du manoir !) pour la construction de logement très haut de gamme.

L'offre de ce promoteur national serait en effet financièrement supérieure, avec pourtant une valorisation par les porteurs du projet avec un sens, supérieur de plus du double à l'évaluation initiale. Un écart infime au regard des enjeux. Les offres ont-elles été comparées dans toutes leurs composantes ? Non ! Il faut donc remarquer une fois de plus que seul l'argument strictement financier prévaut, sans prendre en compte la plus-value sociale et écologique :

- La formation à des modes de vie, de production et de consommation en harmonie avec la vie des territoires, L'éducation aux systèmes vivants
- L'accompagnement des entreprises vers de nouveaux modèles économiques, La création d'emplois non délocalisables et pérennes,
- L'accueil de personnes en situation de fragilité, Un lieu de rencontre, d'échange et de bien-être
- La préservation d'un espace de nature en ville, La préservation des bâtiments pour éviter un gaspillage de ressource et d'énergie,
- La valorisation de l'histoire de cette côte merveilleuse et de ces grands hommes et métiers, ...

Le projet n'a bénéficié d'aucun soutien des collectivités, malgré un engagement des acteurs privés et politiques attachés à ce territoire. Les administrateurs de la CAF ont semble-t-il oublié la vocation sociale de cette institution pour un hypothétique profit à court terme. Ce n'est pas une décision éloignée, c'est bien celle d'administrateurs locaux, ceux d'Ille et Vilaine ! Ou peut-être le poids de quelques-uns !

Il est temps d'arrêter les discours demandant davantage d'équité, de justice sociale et de préservation des systèmes vivants lorsque les intérêts financiers sont finalement les seuls à être pris en compte. Au moment de mettre les paroles en acte, le conseil d'administration de la CAF renonce aux valeurs qui fondent son action, aider les familles pour céder au lobby du béton et des résultats outranciers. Quelle incohérence !

Quel est le prix d'un environnement préservé ? D'un projet différent pour Dinard ? D'un projet d'activité, en phase avec les urgences d'une évolution des comportements, en lien avec le territoire de la Rance et de la côte d'Émeraude, un projet porteur d'emplois ? **Faut-il laisser faire ?** Un tel reniement, un tel renoncement est-il admissible ?

Laisser faire, c'est choisir le béton, de l'urbanisation, face à celui de l'activité durable et de la vie. C'est perdre son âme, le sens commun, le sens tout court !